L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 10 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

UN forgeron désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. S'adresser rue Conti, 12. 4 fév—8f

A VENDRE

EPICERIE et buvette à vendre pour cause de changement d'affaires. S'adresser encoignure Girod et Bagatelle, 3me district. fév—3f

GROCERIE et barre à vendre à cause de départ. S'adresser 145 rue Urquhart. 8 fév—7f

A VENDRE—De belles vaches créoles, bonnes laitières, avec de jeunes veaux. S'adresser à H. Mehnert, 74 rue Tchoupitoulas. 8 fév—7f

A VENDRE—Bonne occasion (bargain)—Un splendide piano droit oblique de Pleyel, 7 octaves, garanti en parfait état, aussi bon qu'un piano neuf. S'adresser à Basile Barès, 84 rue Royale. 29 jan—2 sem

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries en cette ville, maison couverte en ardoises, avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cuve, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary A. Bouny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,776.—Division D.—Attendu que Pierre Godefroy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary A. Bouny, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de Charles E. Sel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,114—Division A —Attendu que Mme Christopher F. Dietz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Sel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9, 13, 18

Succession de George L. L. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,116—Division A—Attendu que Mme Veuve George L. L. Mayer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George L. L. Mayer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9 13 18

Succession de John W. Bahrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,346—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Roder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—6 11 15

Succession de Michael Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 415—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Eliza Lyons, tutrice naturelle administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

Succession de Paul St-Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,078—Division A —Attendu que Gabriel Villeré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul St Pierre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5fév—5 9 13

Succession d'Edward Hays et de Bridget Hays, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,846—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Isabella Hays, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5, 9, 13

Succession de Mme Thérésa Starr, (née Lauer.)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,018—Division D—Attendu que Gustave Lauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Thérésa Starr, née Lauer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 fév—2, 6, 11

Succession de John Muller et Anna Maria Werling sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,021—Division A—Attendu que George Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Muller et Anna Maria Werling sa femme décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er fév—1, 5, 10

Succession de Hermann Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,986—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 fév—2, 6, 11

Succession de Bernhard Krabbes et Augusta Zander Rosenbohm, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,602—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Rosenbohm administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er fév—1, 5, 10

Succession de John Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,084—Division A.—Attendu que Mlle Eliza Ann Page a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Page, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Permentel vs. ses créanciers—No 20,130—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Permentel soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Davigneaud, notaire en cette ville, le MERCREDI, 23me jour de février 1887 à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, le 8 février 1887.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—P. Macon & Co. et Pierre Macon et Louis Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Co. vs. leurs créanciers—No. 20,142—Division D—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macon & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et il est de plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
8fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et B. O. L. Rayne vs. leurs créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co et T. J. Carver et B. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville le Samedi, 12eme jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lloyd Posey, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
8 fév—3f en 30 jours

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.
No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie	$277,197 19	
Primes maritimes	19,946 53	
Primes de rivières	10,846 17	
		$307,989 89
Primes acquises de 1885		71,482 96
Total des primes		$379,472 85
A déduire—		
Primes non acquises de 1886	$75,785 78	
Primes remboursées	80,884 78	
Réassurances	7,827 61	
		$164,498 17
Primes acquises nettes		$214,974 68
A ajouter—		
Intérêt, loyers, sauvetage		24,190 47
Revenu net		$239,165 15
A déduire—		
Pertes sur les incendies de 1885	$48,374 83	
Pertes sur les incendies de 1886	142,873 39	
		$191,248 22
Pertes sur les mers en 1885	382 45	
Pertes sur les mers en 1886	17,959 76	
		18,342 21
Pertes sur les rivières en 1885	5,706 11	
Pertes sur les rivières en 1886	906 85	
		6,612 96
Pertes payées	$216,203 39	
Commissions	16,181 38	
Taxes d'Etat, de ville et licenses	5,892 24	
Dons charitables	848 10	
Dépenses imposées par la loi, (honoraires d'avocat)	1,069 80	
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage	4,406 07	
Dépenses générales et salaires	38,798 64	
Dividendes de jan 1886	$12,500 00	
Profits et pertes	25,905 41	
	$38,405 41	
		$321,905 08
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus		$82,739 88
Pertes ajustées		32,861 20
		$115,601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:

Comptant en banques	26,406 05
Bons des Etats Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans de la compagnie des Water Works de la Nouvelle Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle Orléans la compagnie de pompiers de St Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime	233,995 00
Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Valette Dry Dock Co. du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Metairie	30,560 00
Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes	$5,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau	70,774 50
Primes en cours de collection	35,375 86
Dû par des compagnies d'assurances	2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe	457 62
Mandats d'Etat et de ville	1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires	3,908 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie	$4,940 00
Divers débiteurs	469 82
	$5,409 82
	$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi le 14me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.

THEO BRIERRE.	JOHN W. HINCKS.
EDW. J. BOBLY.	P. POUTZ.
GUST. PITOT.	C. T. DUGAZON.
A. SCHREIBER.	D. FATJO.
C. E. SCHMIDT,	H. GALLY.
J. TUYES.	W. C. C. CLAIBORNE, Jr.

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL !

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allegeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE 22me JOUR DE FÉVRIER, 1887,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se fournir en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaité notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets comprenant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi carême), et dont Sa Majesté bénit à l'avance l'honneur de sa présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même,
REX.
Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boîte de Poste 1083, Nlle-Orléans, Lne.
25 déc—

ASSURANCES.

20me Etat de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886:

Primes d'incendie		$175,959 67
Primes de mers		4,306 08
Primes de rivières		2,240 24
Primes totales		$182,505 99
A ajouter: Risques non expirés de 1885		41,769 60
Primes totales		$224,275 59
A ajouter Intérêt, profits et pertes, etc	23,813 96	
Moins traitements et dépenses générales	12,114 68	11,699 28
Fonds de surplus de 1885		17,000 00
Total		$252,974 87
Pertes payées—		
Sur les incendies	60,172 06	
Sur les mers	494 41	
Sur les rivières	4,498 46	
	$65,164 93	
Réassurances	36,483 42	
Réfractions et primes remboursées	51,635 06	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	9,271 54	162,554 95
Surplus total		$90,419 92
Réserve pour—		
Primes non acquises	37,801 16	
Pertes non payées	13,251 74	
Dividende 5 0|0 déclaré et payé en juillet 1886	10,000 00	
Dividende 5 0|0 déclaré en janvier 13 1887	10,000 00	
Fonds de surplus de 1886	19,367 02	
	$90,419 92	

ACTIF.

Bons à primes	596 42
Primes en voie de perception	29,992 88
Prêts et nantissements	17,970 00
Prêts et hypothèques	6,225 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville	116,404 00
Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire	500 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble	78,119 11
Meubles de bureau et installation	2,532 75
Argent en banque	28,079 76
Total	$280,419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et souscript pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir placé un crédit du fonds de surplus $2,367 02 formant un total de $19,367 02, a déclaré un second dividende semi-annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER.	JAS D. EDWARDS.
J. J. WECKERLING.	LOUIS GRUNEWALD.
J. HASSINGER.	P. W. DIELMAN.
GEO. H. BRAUGHN.	JOHN THORN.
FRANK VATTER.	J. B. MEYERS.
HERM. CURTIUS.	A. G. RICKS.
J. J. LANGLES.	W. W. HUCK.
J. E. MERILH.	C. B. FISCHER.

16 jan—1m

Quinzième Etat de Situation
—DE LA—
Compagnie d'Assurances du Peuple
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$101,349 76	
Sur risques de rivière	2,592 52	
Sur risques de mer	2,142 74	
		$106,085 02
Ajoutez: primes non acquises de 1885		32,267 06
		$141,952 08
A déduire:		
Primes remboursées, cancelées refraction	$29,171 54	
Réassurances	6,015 57	
		35,187 11
		$106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—		
Sur incendies	$92,459 96	
Sur les rivières	1,092 70	
Sur les mers	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville. Corps de Sauvetage. Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt	15,869 21	
		$110,736 24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,696 79
Primes en voie de recouvrement	17,368 15
Immeubles	36,782 49
Actions de banques et autres	36,684 79
Meubles et installation de bureau	2,370 25
Billets garantis par nantissements	3,819 68
Billets garantis par hypothèques	8,608 06
Billets à recevoir	2,060 27
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi ce 22me jour de janvier 1887.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
23 jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs. Jeremiah J. Healy—No 19,811—Division A.

Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hennegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1871 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
20 janv—3f en 30j

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Frank Pavau vs Joseph Mounes.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 8796—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887 à 11 heures A. M.;
Un cheval noir.
Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
8 fév—8 15 19

Dennis Maher vs. C. Z. Banks.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 11,912—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, au No 152 rue Lafayette entre les rues St Charles et Carondelet, le VENDREDI, 11 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numerotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
1 fév—1,6,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,515.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze de l'ilet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadix et Chesnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 6 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21,28—fév 4,11,18,24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 19,868—G. Newman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887 à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que P. J. Kramer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 janv—3f en 30 jrs

GROS LOT
$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE C.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000	$150,000
1	.. .. de	50,000	50,000
1	Lot de	20,000	20,000
2	Lots de	10,000	20,000
4	Lots de	5,000	20,000
20	Lots de	1,000	20,000
50	Lots de	500	25,000
100	Lots de	300	30,000
200	Lots de	200	40,000
500	Lots de	100	50,000
1000	Lots de	50	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation	$300	$30,000
100	..	200	20,000
100	..	100	10,000

2,179 Lots s'élevant à $535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre-aux-Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yscloskey ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistant en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 subsoils, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1° Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt-six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt-huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et du dit ilet ci dessus mentionné, mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond du lot numéro douze sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon; ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante-cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf, conformément au certificat du plan primitif de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Bredlove, à l'époque notaire en cette ville, le 23 avril 1867, pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 22 26 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Allen et William Q. Allen son mari, vs. A Martin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir:

1. Dix huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés de un à dix huit inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Florida Landing ou Julie, Cypress, Galvez et Mire, conformément à un plan de E. Pilié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix sept pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julie et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux. Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress.

Les lots numéros dix à dix sept inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Mire, sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Le lot dix forme l'encoignure des rues Mire et Cypress. Le lot numéro dix huit mesure quarante six pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Mire, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julie, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Washington E. Frederick et Ferol par acte passé pardevant Alcée J. Kerr notaire en cette ville en date du 31 juillet 1875.

2. Douze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson dans cet Etat maintenant Septième District de la ville de la Nlle Orléans, désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt un, vingt deux et vingt trois (12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23) dans l'ilet trente six B. 36 B.) compris entre les rues Frank ou Burdette, Quatrième, Zenpel et Adams, conformément à un plan de Carrollton fait par Heury Moellhausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer ancien notaire en cette ville.

Les lots numéros treize à vingt deux inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots treize et vingt-deux forment respectivement des encoignures. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent quinze pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro vingt trois 23 mesure trente pieds de face à la rue Zimple sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété que le dit défendeur a acquise de Mlle Eliza Dinwiddie et Mme Joseph Dinwiddie par deux actes de ventes séparés passés pardevant W. J. Castell ancien notaire en cette ville, en date du 26 août 1879 et l'autre le 17 mars 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour du comptant jusqu'au montant dû maintenant au savoir: Quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement, et $300 pour honoraires d'avocat sur le montant principal et les taxes.

2° Le surplus jusqu'au montant du reste de son billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) dû le ... novembre 1887 ou avant, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.

3° Le reste, s'il y a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Aline Lewis et Berthe Lewis femme de Neville Reviere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville désigné par le numéro huit dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié, le 21me jour de mai 1845 et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Josen, F. H. Jonan et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111 folio 67.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28 fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,376—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poëte et Grands Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Mackey conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3, 10, 17 24—mars 1

R. SCHMUTZ,
Successeur de C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
Maison établie en 1849,
142 - - Rue Royale - - 142
27oct—

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,939.—Division E.—Jacob Burger vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers demandée dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi pardevant Félix H. Boutinay, notaire, le Samedi 26me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considérations l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
28 jan—3t en 30j

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil à douze mois de crédit du contenu d'un établissement de marbrier.

Benjamin S. Story vs James Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,945—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le SAMEDI 12 février 1887, à 1 P. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 32 pièces de marbre de tombe, cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, un lot de grate, un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions, etc., le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer au comptant leur proportion des frais du greffier, du shérif, annonces, etc., se montant en tout à environ trois cents (300) piastres.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 fév—1 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs Louis A. Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans la paroisse d'Orléans, faisant face au bayou Sauvage, le Chemin Gentilly, et formant une partie de la propriété connue comme la "Vacherie" et désigné par le numéro soixante treize, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 28 décembre 1859, et déposé au bureau de C. K. Fortier, ex notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plans No 1; le dit morceau de terre mesurant cent quatre vingt six pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante neuf pieds sur un côté, et quatre mille cent quatre vingt-douze pieds sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Duratel, notaire, le 11 novembre 1880, le titre enregistré au bureau des aliénations, livre 112, folio 516.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,774—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T. Dunbar, voyer, sous la date du 27 mai 1849 et déposé pour qu'on s'y refère, dans le bureau de Felix Grima, alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt trois pieds sept pouces quatre 4/6 lignes de façade rue de l'Union, sur vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fonds sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la limite séparant ledit terrain No dix du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne séparant ledit terrain du terrain No quatorze.

Aussi onze pouces du terrain No 14 sur le plan ci-dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13 et mesurant du coté de la rue Carondelet et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.

La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi, anciennement de cette ville, de Mme Charles Harrel et autres, par acte passé pardevant N. B. Trist notaire en cette ville le 21 février 1877 et la veuve du dit Abraham Levi a reçu l'envoi en possession par la veuve Mme Marie Anne Levi et enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero jr. notaire le 29 octobre 1878 et le 7 mars 1879. la dite Marie Anne Levi, a acheté l'intérêt du dit Emanuel M. Levi.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18—25—fév 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.

Samuel Flower administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble femme etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 26 février 1887, à midi des propriétés ci après décrites à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et il mesure l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante deux pieds, où un angle droit de la dite propriété passe pardevant [illegible] cent quatre vingt-huit pieds ... la ligne de la dite profondeur ... jusqu'à la ligne du fond une autre profondeur de quarante sept pieds de ponces et trois lignes sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit ilet, sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante deux pieds.

Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC

Joseph Pinta, insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,596—En vertu d'un ordre de vente, daté du 31 janvier 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans:

Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26 sur un plan dressé par Casimir, architecte, le 1er décembre 1844, déposé en l'étude de O. De Armas, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt cent pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Syndic dans l'affaire ci dessus.
1 fév—1 8 15 23 mars 1 5

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de valeur Près de l'Eglise St-Alphonse.

Emplacement pour affaire, à l'encoignure des rues Joséphine et Laurel.
Deux lots avec les améliorations sur la rue Laurel.

Interdiction d'Anthony Faecher.

No 19,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs.—Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'encan:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 1ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Laurel, désignés comme lots 24, 25 et 26 sur un plan par John Schreiber, en date du 3 février 1836, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1\|2 lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 116 pieds; le lot No 26 forme l'encoignure des rues Laurel et Joséphine et mesure 29 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci-dessus décrites, qui seront vendues en vertu d'un ordre de la cour, en date du 3 février 1887, et le reste des cinq sixièmes indivis sera vendu avec l'intérêt ci dessus de l'interdit, en même temps et du consentement des parties à qui appartiennent les dites propriétés.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 0\|0 par an, à partir de la date des billets jusqu'au paiement final; les dits billets doivent être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la dite propriété, ensemble avec l'assurance et les hongraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant T. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent seront requis moment au de la vente.
6fév—6 19 26 mars 5 12

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A douze mois de crédit.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H. Haile.

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, le 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Féliciana, Etat de la Louisiane, en date du 25 janvier 1887, je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St-Philippe et Chartres, désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1, 2 et 3 les dites mesures au pied américain.

Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale, fortement construite, confortablement distribuée, une jolie vérandah en fer, sur la façade, située dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires, à proximité des marchés, églises, amusements, etc.

Conditions—Un montant suffisant pour payer les frais, et la balance à un crédit de 12 mois, l'acquéreur fournira un bon avec sécurité personnelle approuvée, avec hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 0\|0 par an, de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Préot, notaire.
30 jan—30—fév—5 12,19.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de succession.

Résidence élégante et centrale

Dans le Deuxième District.

Sur une de ses plus Charmantes Avenues

A un long Crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Fredricks, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Alfred Rousset, décédé, de la propriété ci après décrite, à savoir:

La résidence en briques à deux étages avec mansarde, désignée par le No 256 rue Remparts côté nord compris entre St Philippe et Ursulines dans une des plus charmantes avenue. Extérieur attrayant et intérieur spacieux et réunit tout le confort à la solidité, ayant corridor en haut et en bas, élégant salon à arche et salle à manger, et cinq chambres à coucher au premier et au second étages, une cuisine en bois à deux étages attenant à la maison ayant six appartements, gardans toute la maison, cuve et water works, une grande cour pavée, basse cour et ouvrant sur chaque côté de la maison principale, donnant une bonne lumière et bien aérée.

A approximité du centre des affaires, églises, écoles, marchés et amusements la rendant des plus désirable pour une résidence privée ou celle d'un homme de profession. Un permis de l'encanteur sera requis pour visiter la maison.

Voir le plan pour les dimensions. Vente positive, titre parfait.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un, deux et trois ans, privilège de vendeur portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. J. Théard, notaire.
30 jan—30—fév 5 6 12 13 19 à la date.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

"MASTER'S SALE."

Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane

VENTE IMPORTANTE

Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nlle-Orléans.

Appartenant à la succession de feue **Mme Myra Clark Gaines**.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.

Vingt ilets et parties d'ilets de valeur faisant partie des portions de terre bien connues Blanc et St John, subdivisées en 283 terrains sur la rue **Broad** et le **Bayou St-Jean** ou près de là, tous à proximité des **chemins de fer urbains**, à la partie commerciale de la ville et offrant de rares avantages comme résidence ou comme spéculation et bien adaptées pour jardinage ou vacherie.

A un long crédit, 6 pour cent d'intérêt seulement.

Conformément aux décrets rendus par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane, le 16 juin 1884 dans l'affaire de Mme Mary E. Randolph veuve de feu Wm. M. Randolph vs Mme Myra Clark Gaines, No. 10,209 et de G. T. Raoul administrateur de la succession de Mme Louise Hubert femme de feu E. Warren Moise, No 10,206, et au décret supplémentaire rendu dans lesdites affaires le 13me jour de janvier 1887, le soussigné maître de requêtes spécial à la Chancellerie de ladite cour, vendra à l'encan par l'entremise de W. I. Hodgson, encanteur, le Samedi 12 mars 1887 à 12 A. M. à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, aux derniers et plus haut enchérisseurs, la propriété décrite ci dessous appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines, acquise par elle et dont elle a obtenu possession comme étant une portion de la succession de feu Daniel Clark à savoir.

Propriétés dans le deuxième district.

1° Neuf terrains dans l'ilet No 330, bornés par les rues Broad, Toulouse, Dorgenois et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 3 à 5, 7 à 8 et 11 à 14, tous inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Tout l'ilet No 392 borné par les rues Gayoso, Dupré, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 24 terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent.

3° Tout l'ilet No 403 borné par les rues Gayoso, Salcedo, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 24 terrains.

4° Tout l'ilet No 417 borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 20 terrains.

5° Tout l'ilet No 418, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, subdivisé en 17 terrains.

6° Vingt-deux des vingt-cinq terrains de l'ilet No 427, bornés par les rues Lopez Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 1 à 8, 11 à 15 et 17 à 25, tous inclusivement.

7° Tout l'ilet No 428, borné par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 20 terrains.

8° Deux terrains Nos 3 et 4, faisant face à la rue Ste Anne dans l'ilet No 430 bornés par les rues Ste Anne, Orléans, Lopez et Rendon.

9° Sept terrains dans l'ilet No 447, bornés par les rues Rendon, Toulouse, St Pierre et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.

10° Tout l'ilet No 448, borné par les rues Rendon, Toulouse, l'Avenue Hagan et la Promenade Carondelet, subdivisés en 26 terrains, et désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement.

11° Deux terrains Nos 25 et 26 dans l'ilet No 355, bornés par les rues Broad, White, St Philippe et Dumaine et faisant face à la rue White.

12° Deux terrains Nos 1 et 2 dans l'ilet No 404, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, St Pierre et Orléans.

13° Neuf terrains, Nos 10 à 18, inclusivement de l'ilet No 405, bornés (Plan-Bergerot) par les rues Salcedo, Gayoso, Ste Anne et Orléans.

14° Trois terrains, Nos 5, 16 et 22, de l'ilet No 414, borné par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Dumaine.

15° Deux terrains, Nos 19 et 20, de l'ilet No 379, borné par les rues Dupré ou Cinquième, White ou Sixième, St-Jean et Washington.

Dans le Troisième District.

16° Tout l'ilet irrégulier No 2326, borné par les rues Nouveau St Bernard, Annette, Richelieu, White et le Chemin Gentilly.

17° Tout l'ilet No 2287 borné par les rues Nouvelle-Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St Bernard, Pleasure et le Chemin Gentilly, subdivisé en 19 terrains.

18° Dix-huit terrains dans l'ilet No 1972, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.

19° Tout l'ilet fractionnel No 2472, borné par le Chemin Gentilly, les rues Seré et St-Antoine.

20° La moitié de l'ilet No 2548 borné par les rues Manuel, Union, Beauregard et Français.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, mesure américaine.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par ilet ou subdivisé, d'après des plans qu'on peut voir à l'endroit de la vente.

Conditions—Comptant en passant les titres, ou un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans du jour de la vente, à l'option des acquéreurs. Les billets à crédit porteront 6 pour cent d'intérêt courant et 8 pour cent d'intérêt éventuel, avec hypothèque spéciale et liens du vendeur et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les billets à crédit seront divisés en coupons, si les vendeurs le désirent. Un dépôt comptant de 10 pour cent sur toutes les ventes qui seront faites sur les lieux pour lier les ventes et les acquéreurs assumeront les taxes de 1887 en plus de leurs adjudications.

La propriété ci-dessus sera vendue libre de toutes hypothèques et de toutes taxes d'Etat, de ville et de desséchement incluant celles de l'année 1886.

Les actes de vente seront exécutés par le Maître de Requêtes à la chancellerie pardevant A. S. Beck, notaire, au No. 60 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.
J. W. GURLEY,
Maître de Requêtes spécial à la Chancellerie.
SINGLETON & BROWNE,
H. D. OGDEN,
Solliciteurs pour les plaignants.
6fév—6 13 20 27—mars 6 13

BASILE BARES,
84 Rue Royale, N. O.

Facteur et accordeur de Pianos, et réparations en générale de Pianos et Orgues.

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et aux Pianistes qu'il viens de recevoir de la maison Müller de Paris, des feûtres, des Peaux, des draps, des Ivoires, ainsi que les célèbres cordes en acier et métalliques, de W. Smith & Son, de Warrington, Angleterre. Les ordres de la ville et de la campagne seront promptement remplis dans le plus bref délai.

Seul agent des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le système en fer Breveté et médaillé pour la tenue de l'accord
8 nov—

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,

entre Camp et St-Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

Succession de Mme Hester E. S. Dickey, décédée.

Dossier No 17,644.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division "A", en date du 22 janvier 1887, dossier No 17,644, pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen, veuve de feu Nathaniel D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

Le Mutual National Bank, No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal, entre Camp et St Charles (dans l'ilet borné par la rue Commune) dans le premier district de cette ville, étant une bâtisse en briques d'une construction moderne construite il y a quelques années spécialement pour une banque ayant un grand rez de chaussée, propriété élevée de terre pour empêcher l'humidité, avec plusieurs chambres aux étages supérieurs, convenable pour chambres de directeurs et entrepôt pour les livres, etc avec cour pavée en arrière, lieu d'aisance et cabinet de toilette hydrant, etc.

Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté qui touche au lot No 3, et 102 pieds de profondeur sur l'autre côté près du lot No 1, sur une largeur dans le fond de 20 pieds 7 pouces sur une allée ouvrant sur la rue St Charles et en commun avec ce lot et d'autres.

Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank, qui l'occupe maintenant, expirant le 30 septembre 1889, à raison de $3500 par an. Le tout du ci dessus et au pied américain, conformément à un plan de William & Patton voyers et architectes, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 jan—25,30—fév 6,13,20,26

PROPRIETE DE VALEUR.

Résidence, verger et ferme

Sur la Grande Route St-Jean, un ilet de la gare du Orleans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un réglement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dunnies,

Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville avec consentement des héritiers de feu John Dunnies, tous d'âge, pour une division d'intérêts il sera vendu à l'encan

1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Pontchartrain, dans l'ilet No 1559 borné par les rues Grande Route St Jean Lepage, Cinquième (ou Dupré) et Sixième (ou White) désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds tout entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent

Un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises avec une bâtisse en briques à deux étages au fond, toit en ardoises contenant en tout quelques 10 ou 12 chambres, larges serres et confortables galeries donnant sur une cour pavée, aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citernes, puits etc.

2° **Deux terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus, et contigus au lot No 10, lesquels lots sont désignés par les lettres A et B et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur une profondeur d'environ 124 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

3° **Onze terrains de valeur**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et ilet No 1558, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et sont contigus l'un à l'autre et mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage sur des profondeurs variant de 120 à 184 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine et sont séparés en fond par l'ancienne "La Corderie" des lots 1 à 10.

4° **Deux terrains de valeur** dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 3 désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Lepage sur des profondeurs à peu près 135 pieds. Le terrain No 1 formant le coin des rues Cinquième ou Dupré et Lepage.

5° **Quatre terrains de valeur** dans le même District et ilet, anciennement connu comme ilet No 32, sur le plan original, autrement connu comme "La Corderie", désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 et mesurant comme suit, à savoir: Nos 3 et 4 faisant face chacun à peu près 38 pieds sur la prolongation de la rue Cinquième ou Dupré sur une profondeur de peu près 167 pieds et les lots Nos 5 et 6 faisant face chacun à peu près 40 pieds à la rue Sixième ou White, sur une profondeur à peu près 175 pieds, connu comme "La Corderie" ou old Rope Walk.

6° **Huit terrains de valeur** dans le même District et ilet ... décrits ci-dessus, ... désignés par les Nos 1 à 8 ... faisant face à la Grande Route St Jean et les rues Lepage, Sixième ou White et Septième, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et mesurent comme suit à savoir:

Le lot No 1 forme le coin des rues Lepage et Sixième ... à peu près 30 pieds de face à la rue Lepage, sur une profondeur et face à la rue Sixième de 95 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 2 à 8 inclusivement mesurent chacun à peu près 33 pieds de face à la rue Sixième ou White sur des profondeurs d'à peu près 178 à 215 pieds, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Le tout d'après un plan fait par Arthur de Armas, déposé voyer de la ville, en date du 2 février 1887 qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Cette **Propriété désirable** ayant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière, à un ilet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orléans R. R. Co., à deux ilets du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvigneau couverte d'arbres fruitiers de choix, et des terrains bien cultivés de premier ordre comme jardin et ferme, et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspecté à n'importe quel moment par ceux qui le désirent en obtenant une carte de l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0\|0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuel les du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées. 10 0\|0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en plus des prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
23jan—23 30 fév6 13 20 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John Cordes vs. ses créanciers—No 20 089—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred Zengel, notaire, le 9me jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui ont trait et soient conformes à la loi et que dans l'interval le toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents desdits insolvables.
Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
8 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Otto F. Zriede vs. ses créanciers—No 19,999, Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Otto F. Zriede soit convoquée et tenue pardevant E. C. Stockton, notaire en cette ville, le MERCREDI 2me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. N. Butler, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
2 fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. Ausell vs ses créanciers—No 20,069—Division — —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Ausell, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1 février 1887
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Reinhard Wirth vs. Ses Créanciers—No 19,849—Division E—Que la cession des biens du pétitionnaire Reinhard Wirth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Fred. Adolph, notaire en cette ville, le JEUDI, 10me jour de février 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que B. McCloskey, Esq. notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12janv—3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Maison en briques de valeur à deux étages et rez-de-chaussée sur la rue North Peters, autrefois rue de la Levée, entre les rues Espagne et Mandeville.

Succession de Charles Hickey.
No 20,008—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI 12 mars 1887 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1887, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues North Peters, ci devant Levée, Espagne, Decatur, ci devant Victoire, et Mandeville, étant le plus près de la rue Espagne de deux propriétés acquises par Charles Hickey des héritiers de George Fustis, par acte passé par N. Sore, ci devant notaire public, le 22 décembre 1859.

Lequel lot est désigné par le No. 2 sur un croquis de plan annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis notaire, le 5 février 1887, et mesurant 21 pieds 8 pouces de face sur la rue North Peters, ci devant le chemin public ou rue de la Levée sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques à deux étages et rez de chaussée, lequel est occupé comme un café et plusieurs chambres au dessus, cuisine, écurie, etc., etc., loué $20 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet de l'acheteur portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, garanti par l'hypothèque spéciale sur la dite propriété, 5 pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être maintenues assurées et toutes les clauses d'usage. Les taxes de 1887 devront être assumées par l'acheteur en sus du prix d'achat.

Dix pour cent devront être payé au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 fév—9 12 19 26—mars 5 12

VACHERIE.

Vente pour cause de changement d'affaires.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure des rues Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 10 février 1887 il sera vendu à 11 heures du matin à l'encoignure des rues Clouet et Remparts,

La vacherie de M. Jacques Scisson se composant de

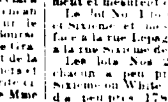

27 belles vaches laitières, plusieurs avec jeunes veaux et les autres fraîches en lait et sur le point de vêler

1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait, 1 wagon.

1 charrette à provisions, les bidons, baruals, baquets et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
4 fév—

35 magnifiques vaches laitières toutes avec de jeunes veaux

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 12 février 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin au Bayou St Jean en face du pont, à l'écurie de M. Jno Prasseguir

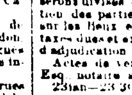

35 magnifiques vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux.

Conditions—Jusqu'à $50 et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
6 fév—6 9 10 11 12

Succession de M et Mme Manuel Llorens

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 février 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan Arcade rue Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 18 janvier 1887.

La tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Bourbon ci devant ... et Kerlerec mesurant 30 pieds ... à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur le tout mesure française.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Guy Duplantier notaire.
L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887.
23 jan—23 28—5 12 19 26 fév

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages simples, Nos 52 et 55 rue Milan.

Succession de John Miller.
No. 19,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Milan, Marengo, Magazine et Constance. Le terrain est composé de deux lots Nos 4 et 5 qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Alphonse Philips, notaire.
1fjan—18 19 fév 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carré d'ilet de de terre dans le Sixième District.

Succession de George W. Wintz.
No 6—Vingt-sixième District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un décret de l'Honorable Emile Rost, juge de la 26me Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson en date du 5 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Le carré d'ilet dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Berthier, Colisée, Vaimont et Léontine, désigné comme le carré No 208, renfermant 17 terrains et mesurant 291 pieds 10 pouces de façade sur chacune des rues Léontine et Vaimont, sur 275 pieds sur chacune des autres deux rues Plaque mine et Perrier.

Conditions—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph H. Spearing, notaire.
9 fév—9 19 26—mars 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Louis Gardon.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 février 1887, à midi à la Salle d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 18,295, le 28 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Un billet à ordre pour $300 tiré par Héléna Ratiff daté le 6 décembre 1875, payable en 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt.

Une réclamation contre F. Le Cler pour $300.
Conditions—Comptant. 1erfév—1 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Eureka Rice Mill,

No 128 et 130 rue Magazine, sera vendu à l'encan.

J. S. Moore & Co., vs leurs créanciers

No 19,565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—JEUDI 10 février 1887, à 11 heures du matin au local No 128 et 130 rue Magazine, entre Lafayette et Girod en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté le 18 janvier 1887, il sera vendu à l'encan

Le contenu du moulin à riz "Eureka" comprenant en partie des machines bouilloires, arbres de couche, poulies, courroies, ascenseurs, screens, soufflets, hoppers, balance, convoyers etc. le tout tel que l'accuse un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
30 janv—30—4,5,9,10 fév.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Emplacement pour grocerie établie

Coin des rues Philip & Villeré.
Succession de Armand Tournon.
No 18,833 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St Philip pe sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 60 pieds mesure française. Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne, etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires ensemble avec tout l'intérêt dû pouvant être dû sur les dits billets. Deux billets de $950 chacun, datés ... 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon, payables à son propre ordre, endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Chas. Tolle, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fév 5 19 26

Succession de Mary Rush Dowlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,687—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Chas F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit exécuteur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 fév—3,8,12

L'Abeille de
Bureaux : 7
NOUVEL
JEUDI 10

VA
COMPAGNIE
LA NORMANDIE
LA CHAMPAGNE
LA BOURGOGNE
CHEMIN
LOUISVILLE,
TEXAS
COMPAGNIE
FACTORS'
FEUI
L'ECA
GEORG